



EXTRAIT DU COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal d'Olonne sur Mer se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick MOREAU, Maire, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le vingt mars deux mille dix-huit, (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

PRESENTS : M. MOREAU Yannick, Mme PINEAU Florence, M. HOUSSAINT Patrick, Mme LOPEZ Sophie, M. BLANCHARD Alain (arrivé à 18h19), Mme BOSSARD Françoise, Mme ROUSSEAU Lucette, M. BENELLI Frédéric, Mme DELPIERRE Christine, M. CHENECHAUD Nicolas, Mme GAYDA Catherine, M. CHENECHAUD Jean-Claude, M. MALLOCHET Gérard, M. RUCHAUD Daniel, Mme MERLE Colette, M. YOU Michel, M. MARCHAND Bernard, M. FOURNIERE Claude, Mme BUREAU Brigitte, M. JEGU Didier, Mme LADERRIERE Sophie, M. CHAIGNE Nicolas, Mme AUGRY Valérie, M. BROSSEAU Stéphane, M. GROUSSEAU André, M. CHARTEAU Joseph (départ à 18h49), Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric.

ABSENTS EXCUSES :

M. BLANCHARD Alain (arrivé à 18h19) ayant donné pouvoir à M. CHENECHAUD Nicolas,
Mme REHAULT Marie-Françoise ayant donné pouvoir à Mme BUREAU Brigitte,
Mme SILARI Nathalie ayant donné pouvoir à Mme LADERRIERE Sophie,
M. CHARTEAU Joseph (départ à 18h49) ayant donné pouvoir à M. RUCHAUD Daniel,
M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. RUCHAUD Daniel a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 février 2018.

Délibérations 1-1-27 à 3-1-30

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	29
Nombre de votants :	33

Délibérations 3-5-31 à 7-1-38

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33

Délibération 7-1-39

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	31

Délibérations 7-1-40 à 8-9-47

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33



Monsieur Yannick MOREAU, Maire, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 9 avril 2018 ;

Vu les articles L.2121-20 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yannick MOREAU, Maire, a sollicité les membres du Conseil Municipal, pour qu'il soit procédé à un vote par scrutin public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté ce mode de scrutin.

1 COMMANDE PUBLIQUE

1.1 Marchés publics

1.1.27 Engagement de la procédure de recrutement de la maîtrise d'œuvre par l'intermédiaire d'un marché de conception/réalisation – opération « Cœur de ville »

Lors de sa séance du 29 janvier 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur les modalités de concertation avec la population pour l'aménagement du cœur de ville d'Olonne sur Mer.

Lors de cette présentation, trois thématiques essentielles ont été présentées pour la mise en valeur du cœur historique d'Olonne :

1- IMPULSER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE AU CŒUR D'OLONNE

Faire vivre plus fort le cœur d'Olonne, doit être l'un des objectifs de son futur aménagement. Pour cela, il s'agit de déterminer les espaces dédiés aux commerces de proximité, valoriser les savoir-faire locaux, maintenir l'activité commerciale existante, permettre l'organisation d'évènements grand public et d'animations tout au long de l'année... :

- Améliorer l'offre de l'habitat (la cohésion sociale participe au rayonnement des services et des équipements),
- Offrir un cadre attractif pour les fonctions et activités du cœur de Ville,
- Améliorer la qualité de l'espace public (esthétisme et convivialité),
- Redynamiser l'économie locale en créant des activités commerciales et artisanales et en développant l'activité touristique et les activités productives autour des ressources locales.

2- PRESERVER L'IDENTITE ET LE PATRIMOINE HISTORIQUE

C'est en se promenant dans les venelles du centre-bourg que l'on perçoit le mieux la qualité du patrimoine bâti qu'il convient de mettre davantage en valeur :

- Valoriser des bâtis de caractère et des éléments du patrimoine culturel, témoins de l'identité de la commune,
- Insérer les futures constructions dans le respect de l'identité patrimoniale de notre cœur de ville.

3- SECURISER ET FACILITER LES DEPLACEMENTS

L'aménagement qui sera dessiné sera durable et sûr. Des voies piétonnes et cyclables, du stationnement, des sens de circulation automobile repensés, une voirie réaménagée pour davantage d'accessibilité, font partie des options à considérer.



- Assurer des modes de déplacement apaisés et sécurisés avec la mise en place de zones de circulation adaptées : Zone de rencontre, Zone piétonne,

En application des articles 25, 75, 76 et 90 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, Monsieur le Maire propose de recourir à la procédure du « Dialogue compétitif » pour choisir le Maître d'œuvre.

Il est précisé qu'à l'issue d'une première phase de candidature, trois candidats seront admis à participer à la phase de dialogue, qui donnera lieu à la production de prestations de leur part et qu'il conviendra d'indemniser en application de l'article 57 III du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Monsieur le Maire propose que cette indemnité soit fixée à 15 000 € HT par candidat.

Le Conseil Municipal :

- Moins 1 abstention (M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine)
- Moins 2 votes CONTRE (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
- approuve le lancement de la procédure de mise en concurrence pour le choix du maître d'œuvre sous la forme d'une procédure de dialogue compétitif,
- accepte le versement à chacun des trois candidats admis à participer au dialogue d'une somme de 15 000,00€ HT,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches concourant au bon aboutissement de ce dossier.

1 COMMANDE PUBLIQUE

1.5 Transactions

1.5.28 Protocole transactionnel

Suite à la chute d'un enfant au centre de loisirs d'Olonne sur Mer le 11 octobre 2017, il est proposé d'indemniser la victime des frais médicaux occasionnés. Aussi la commune versera la somme de 2 601,04 € correspondant aux frais restant à la charge de la famille.

Aucune action en justice n'a été introduite. Cependant, la commune et la mère de la victime sont parvenues à un accord amiable, permettant de prévenir tout litige ultérieur relatif à l'indemnisation du préjudice.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- approuve la démarche ainsi présentée.



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne...

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 Acquisitions

3.1.29 Acquisition terrain – rue de la Corde – AZ 46

Monsieur et Madame BROSSARD ont donné leur accord pour céder la parcelle AZ n° 46 d'une superficie de 33 m² représentant l'alignement sur la voie, au prix de 1 €.

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 abstentions (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
- donne son accord pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AZ n° 46 au prix de 1 €,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 Acquisitions

3.1.30 Acquisition terrain – rue des Œilletts – AY 571

Dans la perspective de réalisation d'une piste cyclable reliant la rue des Primevères à la rue des Œilletts, il convient d'acquérir 120 m² de la propriété de Monsieur Jacques RAFFIN, cadastrée section AY n° 184, située rue des Œilletts.

Monsieur RAFFIN a accepté de céder cette surface qui a été cadastrée section AY n° 571 au prix de 67 €/m², soit un montant de 8 040,00 €.

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 abstentions (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
- donne son accord pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AY n° 571 d'une superficie de 120 m² au prix de 8 040,00 €,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public

3.5.31 Dénomination de voies

La Société Bouygues Immobilier a sollicité la ville d'Olonne sur Mer pour que le Conseil Municipal dénomme les voies desservant les logements de son opération immobilière dénommée "Via Olonna".

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,



Olonne
sur Mer

Les Sables d'Olonne

- valide les propositions de voies suivantes :
 - o rue Petite Bardinière (prolongement de la rue)
 - o impasse des Sauterelles
 - o rue des Monarques

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public

3.5.32 Annulation d'une servitude de passage – rue de la Canarde

Monsieur MAIRAND et Madame LETARD ont demandé à la Ville d'accepter l'annulation de la servitude de passage dont profite la parcelle communale BL 546, qui pourra ainsi être incorporée dans le domaine communal.

Les frais inhérents à cette annulation seront à la charge de Monsieur MAIRAND et de Madame LETARD qui ont donné leur accord pour l'accomplissement de cette formalité.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- donne son accord pour accepter l'annulation de la servitude de passage au profit de la parcelle BL n° 546 destinée à être incorporée dans le domaine public communal,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents concourant au bon aboutissement de ce dossier.

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public

3.5.33 Classement dans la voirie communale du lotissement "Le Parc des Rouliers"

Madame Marie-Agnès MANDIN a obtenu le 19 janvier 2010 un permis d'aménager 6 lots desservis par la rue des Rouliers et dénommé "Le Parc des Rouliers", dont le principe de transfert des voies et espaces communs dans le domaine public communal a été validé par le Conseil Municipal en 2009.

Les voies et espaces communs représentent 913 m².

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- donne son accord pour le transfert dans le domaine public communal des voies et espaces communs du lotissement "Le Parc des Rouliers" cadastrés AM n°383, 391, 392 et 393 représentant une superficie totale de 913 m²,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public

3.5.34 Transfert de propriété de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier

Le Président de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) d'Olonne sur Mer et de l'île d'Olonne, propose à la ville d'Olonne sur Mer de lui rétrocéder, à « titre gracieux », les parcelles représentant les nouveaux chemins portés à son compte cadastral, dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier lié à la mise à 2 X 2 voies de la RD 32.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- donne son accord pour le transfert, à titre gracieux, des biens ci-dessus référencés appartenant à l'AFAF pour être intégrés dans le domaine privé communal,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tous les documents concourant au bon aboutissement de ce dossier.

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public

3.5.35 Convention de transfert - lotissement « Les Typhas »

La SARL SIPO-PHILAM a déposé le 11 décembre 2017 un dossier de permis d'aménager dénommé "Les Typhas" pour 32 lots (superficie moyenne de 310 m²), dont 1 dédié pour 17 logements collectifs ou intermédiaires (10 logements locatifs sociaux et 2 logements PSLA) situé entre la rue de la Paillolière et la rue de la Canarde pour une superficie totale de 19 167 m².

La SARL SIPO-PHILAM a sollicité le transfert des voies et espaces communs du lotissement dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- accepte le principe du transfert des voies et espaces communs du lotissement "Les Typhas,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir dans le cadre de l'arrêté de lotir.

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public

3.5.36 Convention de transfert - lotissement « Les Pierrines »

La SARL SIPO-PHILAM a déposé le 14 décembre 2017 un dossier de permis d'aménager dénommé "Les Pierrines" pour 39 lots (superficie moyenne de 330 m²) et 6 îlots (pouvant recevoir 113 logements maximum, dont 30 logements collectifs et 8 logements PSLA), desservi par le chemin du Pas Renaud pour une superficie totale de 59 648 m².



La SARL SIPO-PHILAM a sollicité le transfert des voies et espaces communs du lotissement dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- accepte le principe du transfert des voies et espaces communs du lotissement "Les Pierrines",
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir dans le cadre de l'arrêté de lotir.

4 FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnels Titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

4.1.37 Modification du tableau des effectifs

Suite à un départ à la retraite au sein du service Urbanisme, il est proposé de procéder à la création d'un poste d'instructeur droit du sol, de catégorie B à temps complet et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- approuve la démarche ainsi présentée.

7 FINANCES LOCALES

7.1 Décisions Budgétaires

7.1.38 Comptes de Gestion 2017

A l'issue de l'exercice 2017, le Conseil municipal est invité à examiner les comptes de gestion 2017 établis par le Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal :

- déclare pour la Commune, pour le quartier de Belle Noue (ZAC), pour la Léonière, pour la Bauduère et pour le Service Public Industriel et Commercial, les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, étant précisé qu'ils n'appellent ni observation ni réserve de sa part.



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne

7 FINANCES LOCALES

7.1 Décisions Budgétaires

7.1.39 Comptes Administratifs 2017

Les Comptes Administratifs de l'exercice 2017 ont été examinés par la Commission Economie, Finances et Personnel du 14 mars 2018.

I. POUR LA COMMUNE

Dépenses fonctionnement 2017	12 345 669,01	
Recettes fonctionnement 2017	15 045 088,32	
Résultat fonctionnement 2017	+ 2 699 419,31	+ 2 699 419,31
Dépenses investissement 2017	6 775 243,50	
Recettes investissement 2017	6 435 363,00	
Résultat investissement 2017	-339 880,50	-339 880,50
Résultat global 2017		+ 2 359 538,81
RAR Investissement Dépenses	725 665,75	
RAR Investissement Recettes	683 113,39	
TOTAL	-42 552,36	-42 552,36

Affectation du résultat

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2017 seront repris au Budget Primitif 2018 et le résultat de fonctionnement sera affecté de la manière suivante :

- affecté à l'investissement : 2 099 419,31 €
- repris en fonctionnement : 600 000,00 €

II. POUR LE QUARTIER BELLE NOUE (ZAC)

Dépenses fonctionnement 2017	1 000 433,07	
Recettes fonctionnement 2017	1 273 785,06	
Résultat fonctionnement 2017	+ 273 351,99	+ 273 351,99
Dépenses investissement 2017	1 250 763,06	
Recettes investissement 2017	946 733,14	
Résultat investissement 2017	-304 029,92	-304 029,92
Résultat global 2017		-30 677,93
RAR Investissement Dépenses	0,00	
RAR Investissement Recettes	0,00	
TOTAL	0,00	0,00

Affectation du résultat



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne...

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2017 seront repris au Budget Primitif 2018 et le résultat de fonctionnement sera affecté de la manière suivante :

- affecté à l'investissement : 0,00 €
- repris en fonctionnement : 273 351,99 €

III. POUR LA LEONIERE

Dépenses fonctionnement 2017	398 081,82	
Recettes fonctionnement 2017	509 006,21	
Résultat fonctionnement 2017	+ 110 924,39	+ 110 924,39
Dépenses investissement 2017	500 000,00	
Recettes investissement 2017	362 227,88	
Résultat investissement 2017	-137 772,12	-137 772,12
Résultat global 2017		-26 847,73
RAR Investissement Dépenses	0,00	
RAR Investissement Recettes	0,00	
TOTAL	0,00	0,00

Affectation du résultat

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2017 seront repris au Budget Primitif 2018 et le résultat de fonctionnement sera affecté de la manière suivante :

- affecté à l'investissement : 0,00 €
- repris en fonctionnement : 110 924,39 €

IV. POUR LA BAUDUERE

Dépenses fonctionnement 2017	112 356,37	
Recettes fonctionnement 2017	247 457,76	
Résultat fonctionnement 2017	+ 135 101,39	+ 135 101,39
Dépenses investissement 2017	50 759,54	
Recettes investissement 2017	5 491,36	
Résultat investissement 2017	-45 268,18	-45 268,18
Résultat global 2017		+ 89 833,21
RAR Investissement Dépenses	0,00	
RAR Investissement Recettes	0,00	
TOTAL	0,00	0,00

Affectation du résultat

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2017 seront repris au Budget Primitif 2018 et le résultat de fonctionnement sera affecté de la manière suivante :



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne

- affecté à l'investissement : 0,00 €
- repris en fonctionnement : 135 101,39 €

V. SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Dépenses fonctionnement 2017	58 023,22	
Recettes fonctionnement 2017	163 671,26	
Résultat fonctionnement 2017	+ 105 648,04	+ 105 648,04
Dépenses investissement 2017	60 000,00	
Recettes investissement 2017	93 290,26	
Résultat investissement 2017	+ 33 290,26	+ 33 290,26
Résultat global 2017		+ 138 938,30
RAR Investissement Dépenses	0,00	
RAR Investissement Recettes	0,00	
TOTAL	0,00	0,00

Affectation du résultat

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2017 seront repris au Budget Primitif 2018 et le résultat de fonctionnement sera affecté de la manière suivante :

- affecté à l'investissement : 0,00 €
- repris en fonctionnement : 105 648,04 €

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-31, Monsieur le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal :

- Moins 5 abstentions (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
- adopte les Comptes Administratifs Commune, Quartier Belle Noue (ZAC), la Léonière, la Bauduère et Service Public Industriel et Commercial pour l'exercice 2017,
- adopte les reprises et les affectations de résultat relatives à chacun de ces budgets.

7 FINANCES LOCALES

7.1 Décisions Budgétaires

7.1.40 Budgets primitifs 2018

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 14 mars 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le budget 2018 relatif au budget Ville, aux budgets annexes Quartier de Belle Noue



Olonne
sur Mer

Les Sables d'Olonne

(ZAC), La Léonière, La Bauduère et Service Public Industriel et Commercial est présenté au Conseil Municipal pour approbation.

1 - BUDGET COMMUNE

1.1 - EQUILIBRE ET TAUX

Equilibre du budget

Le Budget Primitif de la Commune s'équilibre à 13 604 966,40 € en fonctionnement et à 9 153 622,70€ en investissement.

Reprise des résultats prévisionnels 2017

Dépenses fonctionnement 2017	12 345 669,01	
Recettes fonctionnement 2017	15 045 088,32	
Résultat fonctionnement 2017	+ 2 699 419,31	+ 2 699 419,31
Dépenses investissement 2017	6 775 243,50	
Recettes investissement 2017	6 435 363,00	
Résultat investissement 2017	-339 880,50	-339 880,50
Résultat global 2017		+ 2 359 538,81
RAR Investissement Dépenses	725 665,75	
RAR Investissement Recettes	683 113,39	
TOTAL	-42 552,36	-42 552,36

Affectation du résultat

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2017 sont repris au Budget Primitif 2018 et le résultat de fonctionnement est affecté de la manière suivante :

- affecté à l'investissement : 2 099 419,31 €
- repris en fonctionnement : 600 000,00 €

Fiscalité

Dans sa délibération du 22 avril 2014, le Conseil Municipal s'est engagé sur un Pacte de Modération Fiscale qui prévoit, sur l'ensemble du mandat 2014-2020, une augmentation annuelle moyenne des taux d'imposition de 1% environ.

Dans le respect de cet objectif, et sur la base d'une revalorisation annuelle des bases d'imposition de + 1 %, une évolution des taux est proposée comme suit :

Taux	2017	2018
Taxe d'habitation	14,67%	14,67%
Taxe sur le Foncier bâti (TFb)	17,27%	17,60%
Taxe sur le Foncier non bâti (TFnb)	53,14%	53,14%



Olonne
sur Mer

Les Sables d'Olonne...

Le produit attendu au titre de la fiscalité est arrêté à 6 354 659,00 €.

1.2 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

En 2012, ont été mises en œuvre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour 4 nouvelles opérations. Il s'agit de l'avenue François Mitterrand, de l'avenue Charles de Gaulle, de la médiathèque communale et de l'aménagement paysager du parc de la Jarrie.

Cette disposition permet de n'inscrire au budget de l'exercice en cours, que les crédits nécessaires pour l'année.

Ceci entraîne une modification des montants inscrits au titre des autorisations de programme et des crédits de paiement des 4 opérations sur l'exercice 2017 dans le tableau sur « la situation des autorisations de paiement et crédits de paiement » présenté dans la délibération du Conseil Municipal du 22 décembre 2017 sur « le Budget 2018 : autorisation de dépenses pour le 1^{er} trimestre 2018 ».

Le tableau suivant récapitule les montants pour chaque opération avec les montants des travaux estimés à ce jour et les crédits de paiement évalués pour 2018.

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Intitulé de l'AP	Code opération	Montant de l'AP			Montant des CP		
		AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2018	Total cumulé	C.P. antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2018)	C.P. ouverts au titre de l'exercice 2018	Restes à financer (exercice au-delà de 2018)
Avenue François Mitterrand	1206	5 950 000,00		5 950 000,00	2 735 319,49	576 000,00	2 638 680,51
Avenue Charles de Gaulle	1205	1 500 000,00	374 871,44	1 874 871,44	1 056 771,44	818 100,00	0,00
Médiathèque communale	0603	3 965 005,65	1 296,68	3 966 302,33	3 962 002,33	4 300,00	0,00
Aménagement paysager du parc de la Jarrie	1204	2 175 000,00		2 175 000,00	1 685 342,34	283 919,94	205 737,72

1.3 - LA PRIME ANNUELLE AU PERSONNEL MUNICIPAL

L'actualisation de la prime annuelle du personnel est indexée sur l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique.

La valeur de ce point d'indice a évolué de + 0,6 % au 1^{er} février 2017.

En conséquence, le montant forfaitaire de 2017, soit 1 488,00 €, est maintenu en 2018.

La prime annuelle est allouée à chaque agent communal travaillant à temps complet et son versement est effectué au prorata du temps de travail et de la durée de présence. Les absences pour maladie ne sont prises en compte qu'après 6 mois d'arrêt.

Elle sera versée pour moitié sur le salaire de juin et pour l'autre sur celui de novembre.

1.4 - CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLES PRIVEES OLONNaises

Dans le cadre de sa participation équitable à la scolarité des enfants olonnais inscrits dans les écoles olonnaises, la Ville propose un maintien de la participation votée en 2017 au profit des enfants



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne

olonnais scolarisés dans les écoles privées olonnaises ; cette participation respecte la parité avec le coût d'un enfant scolarisé dans les écoles publiques olonnaises.

La participation communale au titre de l'année 2018 au contrat d'association des écoles privées Saint-Joseph et Notre-Dame des Flots est fixée à 259,00 € par enfant pour les primaires et 1 140,00 € par enfant pour les maternelles.

1.5 - PARTICIPATION FINANCIERE ECOLES PRIVEES SABLAISES, CASTELOLONNAISES ET BREMOISES

Dans une volonté de parité pour tous les enfants olonnais, il est proposé un maintien de la participation communale au regard de ce qui a été voté en 2017 par le Conseil Municipal pour les élèves olonnais scolarisés dans des écoles maternelles et primaires privées sablaises, castelolonnaises et brémoises. La participation communale au titre de l'année 2018 serait ainsi de 259,00 € par enfant pour les primaires et 1 140,00 € par enfant pour les maternelles.

2 – BUDGETS ANNEXES

2.1 - QUARTIER BELLE NOUE (ZAC)

Le Budget Primitif Quartier Belle Noue (ZAC) s'équilibre à 533 736,99 € en fonctionnement et à 304 029,92 € en investissement.

Reprise des résultats prévisionnels 2017

Dépenses fonctionnement 2017	1 000 433,07	
Recettes fonctionnement 2017	1 273 785,06	
Résultat fonctionnement 2017	+ 273 351,99	+ 273 351,99
Dépenses investissement 2017	1 250 763,06	
Recettes investissement 2017	946 733,14	
Résultat investissement 2017	-304 029,92	-304 029,92
Résultat global 2017		-30 677,93
RAR Investissement Dépenses	0,00	
RAR Investissement Recettes	0,00	
TOTAL	0,00	0,00

Affectation du résultat

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2017 sont repris au Budget Primitif 2018 et le résultat de fonctionnement est affecté de la manière suivante :

- affecté à l'investissement : 0,00 €
- repris en fonctionnement : 273 351,99 €

2.2 - LA LEONIERE

Le Budget Primitif La Léonière s'équilibre à 194 564,39 € en fonctionnement et à 137 772,12 € en investissement.



Olonne
sur Mer

Les Sables d'Olonne...
COMMUNE

Reprise des résultats prévisionnels 2017

Dépenses fonctionnement 2017	398 081,82	
Recettes fonctionnement 2017	509 006,21	
Résultat fonctionnement 2017	+ 110 924,39	+ 110 924,39
Dépenses investissement 2017	500 000,00	
Recettes investissement 2017	362 227,88	
Résultat investissement 2017	-137 772,12	-137 772,12
Résultat global 2017		-26 847,73
RAR Investissement Dépenses	0,00	
RAR Investissement Recettes	0,00	
TOTAL	0,00	0,00

Affectation du résultat

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2017 sont repris au Budget Primitif 2018 et le résultat de fonctionnement est affecté de la manière suivante :

- affecté à l'investissement : 0,00 €
- repris en fonctionnement : 110 924,39 €

2.3 – LA BAUDUERE

Le Budget Primitif La Bauduère s'équilibre à 344 707,94 € en fonctionnement et à 45 268,18 € en investissement.

Reprise des résultats prévisionnels 2017

Dépenses fonctionnement 2017	112 356,37	
Recettes fonctionnement 2017	247 457,76	
Résultat fonctionnement 2017	+ 135 101,39	+ 135 101,39
Dépenses investissement 2017	50 759,54	
Recettes investissement 2017	5 491,36	
Résultat investissement 2017	-45 268,18	-45 268,18
Résultat global 2017		+ 89 833,21
RAR Investissement Dépenses	0,00	
RAR Investissement Recettes	0,00	
TOTAL	0,00	0,00

Affectation du résultat

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2017 sont repris au Budget Primitif 2018 et le résultat de fonctionnement est affecté de la manière suivante :

- affecté à l'investissement : 0,00 €
- repris en fonctionnement : 135 101,39 €



Olonne
sur Mer

Les Sables d'Olonne

2.4 – SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le Budget Primitif Service Public Industriel et Commercial s'équilibre à 175 048,04 € en fonctionnement et à 88 458,26 € en investissement.

Reprise des résultats prévisionnels 2017

Dépenses fonctionnement 2017	58 023,22	
Recettes fonctionnement 2017	163 671,26	
Résultat fonctionnement 2017	+ 105 648,04	+ 105 648,04
Dépenses investissement 2017	60 000,00	
Recettes investissement 2017	93 290,26	
Résultat investissement 2017	+ 33 290,26	+ 33 290,26
Résultat global 2017		+ 138 938,30
RAR Investissement Dépenses	0,00	
RAR Investissement Recettes	0,00	
TOTAL	0,00	0,00

Affectation du résultat

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2017 sont repris au Budget Primitif 2018 et le résultat de fonctionnement est affecté de la manière suivante :

- affecté à l'investissement : 0,00 €
- repris en fonctionnement : 105 648,04 €

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal :

- Moins 5 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
- adopte les taux d'imposition pour l'année 2018, à savoir :
 - TH : 14,67%
 - TFb : 17,60%
 - TFNb : 53,14%,
- Moins 5 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
- adopte les autorisations de programme et crédits de paiements (APCP),
 - à l'unanimité,
- fixe la prime annuelle du personnel à 1 488,00 €,
 - Moins 3 abstentions (M. BERNARD Régis, Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
 - Moins 2 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine)



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne

- adopte les conditions financières du **contrat d'association avec les écoles privées olonnaises**,
 - Moins 3 abstentions (M. BERNARD Régis, Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
 - Moins 2 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine)
- donne son accord sur la **participation financière pour les enfants olonnais inscrits dans les écoles castelolonnaises, sablaises et brémoises**,
 - Moins 5 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
- adopte le **Budget Primitif Commune 2018** qui s'équilibre à 13 604 966,40 € en fonctionnement et à 9 153 622,70€ en investissement.
 - Moins 5 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
- adopte le **Budget Primitif Quartier de Belle Noue (ZAC) 2018** qui s'équilibre à 533 736,99 € en fonctionnement et à 304 029,92 € en investissement,
 - Moins 5 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
- adopte le **Budget Primitif La Léonière 2018** qui s'équilibre à 194 564,39 € en fonctionnement et à 137 772,12 € en investissement,
 - Moins 5 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
- adopte le **Budget Primitif La Bauduère 2018** qui s'équilibre à 344 707,94 € en fonctionnement et à 45 268,18 € en investissement.
 - Moins 5 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
- adopte le **Budget Primitif Service Public Industriel et Commercial 2018** qui s'équilibre à 175 048,04 € en fonctionnement et à 88 458,26 € en investissement.

7 FINANCES LOCALES

7.3 Emprunts

7.3.41 Garantie d'emprunt Maisons Prim Access – 8 PSLA en VEFA « les Œillets »

Par lettre du 25 janvier 2018, Maisons Prim Access informe que, pour couvrir un emprunt de 1 237 579,00 € afin d'assurer la construction, en Prêt Social Location Accession (PSLA), de 8 logements situés rue des Œillets, il y a lieu d'obtenir de la Commune la garantie d'emprunt de 30 %



Olonne
sur Mer

Les Sables d'Olonne

de cet emprunt accordé par le Crédit Mutuel Océan, d'une durée de 5 ans au taux d'intérêt réglementaire.

Le Conseil Municipal :

➤ à l'unanimité,

- approuve les dispositions du Contrat de Prêt signé entre la Coopérative Vendéenne du logement et CFM Océan,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la Coopérative Vendéenne du logement déterminant la garantie de la ville d'Olonne sur Mer.

7 FINANCES LOCALES

7.5 Subventions

7.5.42 Subventions aux associations et au CCAS

Partenaire des associations, la ville d'Olonne sur Mer contribue financièrement au soutien du dynamisme associatif notamment grâce à l'attribution de subventions.

ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE	VOTE 2017	PROPOSE 2018
Associations départementales		
UDAF de la Vendée	240,00 €	240,00 €
Banque alimentaire de Vendée	750,00 €	750,00 €
Les restaurants du cœur	250,00 €	250,00 €
Association Secours Populaire Français de Vendée	750,00 €	750,00 €
JALMALV Vendée	200,00 €	200,00 €
Association « honneur et patrie de Vendée » pays de la Loire	100,00 €	100,00 €
Association Cœur Solidaire	250,00 €	
Associations locales		
Association Secours Catholique	750,00 €	750,00 €
Association ARS	300,00 €	300,00 €
Association des Conjointes Survivants	130,00 €	130,00 €
Les Amis des Cordeliers	450,00 €	450,00 €
Club Olonnais des Retraités	1 500,00 €	1 500,00 €
Amicale Sablaise des déportés	300,00 €	300,00 €
Croix rouge délégation locale	750,00 €	750,00 €
Amicale Armée Blindée Cavalerie-Chars de Vendée	100,00 €	
Amicale des parachutistes	100,00 €	100,00 €
Association "Par Amis" (Projet Foyer Godet)	450,00 €	450,00 €
Alcool Assistance	300,00 €	300,00 €
Association Les Amis de la Maison d'Accueil Spécialisée	19,00 €	19,00 €
Marche Vendéenne de l'Espoir	150,00 €	
ACTION CULTURELLE		
Amicale Laïque Olonnaise	3 700,00	3 700,00 €
Olonne Jazz Danse	2 700,00	2 700,00 €



Olonne
sur Mer

Les Sabies d'Olonne...
CITY PARADES

Olonne Jazz Danse (Subvention Exceptionnelle)		1 300,00 €
Cie Escarmouche	300,00 €	300,00 €
Focale 85340	400,00 €	400,00 €
Vidéo 85340	300,00 €	300,00 €
Arts Aiguilles et Fantaisies	200,00 €	200,00 €
SHOW PARADE MBO	1 500,00	1 500,00 €
SHOW PARADE MBO (Subvention Exceptionnelle)	18 000,00	15 000,00 €
La petite lanterne	3 000,00 €	3 000,00 €
Made in Cambodge	250,00 €	250,00 €
Made in Cambodge (Subvention Exceptionnelle)	600,00 €	
Monster Prod	1200,00 €	1 200,00 €
Monster Prod (Subvention Exceptionnelle)		1 000,00 €
Mini Z Club	150,00 €	130,00 €
Histoire Mémoire Passion	500,00 €	1 000,00 €
Clef des chants	150,00 €	150,00 €
Grains de Mémoire	500,00 €	500,00 €
Les Amis de la Chapelle de Bourgenay	500,00 €	1000,00 €
Bibliothèque Sonore de Vendée	250,00 €	250,00 €
Les tables d'Olonne (Jeux de Société)	300,00 €	300,00 €
Abracadabulles	1 000,00 €	1 000,00 €
SPORTS OLONNE COMPETITION		
Stade Olonnais Football	14 000,00 €	16 500,00 €
Stade Olonnais Football Subv Exceptionnelle	1 000,00 €	
Tennis Club Olonnais	8 500,00 €	12 000,00 €
Stade Olonnais Badminton Club	1 850,00 €	1 850,00 €
Pays des Olonnes Cycliste	11 000,00 €	11 000,00 €
Amicale Laïque Tennis de Table	900,00 €	900,00 €
Tennis Ballon Olonnais	1 250,00 €	1 250,00 €
Tennis Ballon Olonnais Subvention Exceptionnelle	1 000,00 €	1 000,00 €
Pétanque Olonnaise	2 000,00 €	2 650,00 €
Sec Hand Olonne	2 000,00 €	2 200,00 €
Sport Canin Olonnais	700,00 €	800,00 €
Sports Canin Olonnais Subv Exceptionnelle		1 000,00 €
Sub Atlantic Club	1 500,00 €	500,00 €
Sub Atlantic Club Subv Exceptionnelle	3000,00 €	
Pays des Olonnes FC (fut sal)	1 500,00 €	
Défi voile (soutien sportif porteur d'un handicap)	800,00 €	800,00 €
Loic Behin via CKCL- Ze Race 28/01/17	400,00 €	
SPORTS OLONNE LOISIRS		
UNSS Collège Paul Langevin	500,00 €	
Amicale de la Retraite Sportive d'Olonne	900,00 €	900,00 €
La Foulée Verte	850,00 €	900,00 €
Gym Détente Olonnaise	800,00 €	800,00 €
Sauv'terre Surf club	900,00 €	900,00 €



Olonne
sur Mer

Les Sables d'Olonne

Sauv'terre Surf Club Subv Exceptionnelle	600,00 €	
Club Sportif et Loisirs des Retraités des Olonnes (CSLRO)	300,00 €	350,00 €
Darts club des Tucs	300,00 €	300,00 €
Association Twirling l'Etoile Olonnaise	800,00 €	800,00 €
Bridge Club des Olonnes	500,00 €	500,00 €
SPORTS PAYS DES OLONNES		
Revivre par le sport	250,00 €	250,00 €
Dauphins du Pays des Olonnes	1 500,00 €	2 000,00 €
SEC Athlétisme	3 000,00 €	3 000,00 €
Les Archers Sablais	800,00 €	800,00 €
Beauséjour Gymnastique	5 000,00 €	5 000,00 €
Rugby Club Sablais	7 000,00 €	8 000,00 €
CEKAMPO	1 050,00 €	1 050,00 €
Activ'Gym	500,00 €	500,00 €
Club Hippiques Sablais	300,00 €	
Union judo Littoral Vendée (UJLV)	4 000,00 €	4 500,00 €
Vélo Club des Olonnes	1 000,00 €	1 000,00 €
EDUCATION JEUNESSE & FORMATION		
Foyer Socio-Educatif (FSE) Collège Paul Langevin	500,00 €	500,00 €
Collège Paul Langevin	1 955,00 €	
APEL St Joseph	250,00 €	
Association des Parents d'Elèves (APE) Pierre Mendès France	250,00 €	250,00 €
FCPE Marcel Baussais	250,00 €	
Centre de Formation des Pêches Maritimes	1 000,00 €	1 000,00 €
Chambre Métiers et de l'Artisanat ESFORA -La Roche sur Yon	608,00 €	722,00 €
BTP Centre de Formation des Apprentis(CFA) AFORBAT 85 -La	418,00 €	437,00 €
CFA La Louisière - Les Herbiers	38,00 €	
CFA Nature RSY	19,00 €	
IFACOM - La Ferrière	114,00 €	95,00 €
MFR - Venansault	76,00 €	57,00 €
MFR St Jean de Monts La Rivière	57,00 €	
MFR - Mareuil sur Lay	38,00 €	57,00 €
MFR St Michel en L'Herm	38,00 €	
ASEC (Association sportive et culturelle)- Collège Privé « St	15,96 €	16,00 €
MFR - St Gilles croix de Vie	95,00 €	57,00 €
IREO MFR ST Florent des Bois	38,00 €	
MFR Olonnes Atlantic	247,00 €	228,00 €
AREAMS (Association le Pavillon)	57,00 €	38,00 €
OCE Vendée – RASED	1 024,00 €	970,00 €
IME Terres Noires	19,00 €	
Les Enfants D'Arc en Ciel	19,00 €	
IREO Les Herbiers	19,00 €	38,00 €
MFR Mouilleron en Pareds	38,00 €	



Olonne
sur Mer

Les Sables d'Olonne

DIVERS		
Comité de jumelage Gourcy Subv. Exceptionnelle		1 750,00 €
Comité de jumelage A Laracha		1 000,00 €
Les Amis de Murat	600,00 €	600,00 €
SNSM Vendée (Centre de Formation)	1 000,00 €	1 000,00 €
Association de Défense de l'Environnement de Vendée (ADEV)	600,00 €	600,00 €
Association pour la Protection de la Nature au Pays des Olonnes	600,00 €	600,00 €
APNO Subv Exceptionnelle	600,00 €	
Bénévoles du littoral Olonnois (BDLO)	250,00 €	350,00 €
Bénévoles des Olonnes Subv Exceptionnelle	6000,00 €	
Confrérie des fiefs vendéens	150,00 €	150,00 €
A.V.V.A.S (Video et archéo sub aquatique)	500,00 €	500,00 €
Maison Départemental des Associations Vendéennes	400,00 €	200,00 €
Ouragan Irma et Maria	5 000,00 €	
NOUVELLES DEMANDES 2018		
Noémie Piquet Espoir Tennis		750,00 €
Olonn'the road		400,00 €
Les Sables d'Olonne Course au large		2 000,00 €
Sports Nautiques Sablais		1 000,00 €
Sports Nautiques Sablais (subv. Exceptionnelle)		9 000,00 €
Association Valentin Haüy (AHV)		200,00 €
MFR Guilliers (56)		19,00 €
En compagnie des animaux		200,00 €
New West Country		150,00 €
MFR Chalennes		19,00 €
Section des jeunes sapeurs pompiers Talmont St Hilaire		200,00 €
SOS Femmes Vendée		300,00 €
	TOTAL	
	148 471,96€	151 972,00€

SUBVENTIONS AU CCAS	VOTE 2017	PROPOSE 2018
Subvention au CCAS (article 657362)	84 300,00€	84 300,00€

Le Conseil municipal :

➤ Moins 2 abstentions (Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric)

- adopte les subventions listées dans le tableau ci-dessus qui font l'objet d'une inscription budgétaire.

Il est précisé que ces subventions aux associations (article 6574) d'une part, et au Centre Communal d'Action Sociale (657362) d'autre part, sont inscrites en dépenses de fonctionnement aux articles budgétaires correspondants, à l'exception des subventions d'équipement qui sont inscrites, après avis et accord de Monsieur le Receveur Municipal, en section d'investissement.



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne...

8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.3 Voirie

8.3.43 Convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage – lotissement de la Léonière

La ville d'Olonne sur Mer a décidé de réaliser un lotissement communal au lieu dit « LA LEONIERE ».

La Ville ayant transféré au SYDEV la compétence pour la maintenance de l'éclairage public, il convient d'établir une convention pour les travaux d'éclairage public.

Le montant la participation communale est évalué à 18 207 €.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- ☐ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage public lotissement « LA LEONIERE ».

8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.3 Voirie

8.3.44 Convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage – rénovation du carrefour Avenue Charles de Gaulle/Rue Ampère/Chemin de la Gillerie

Par délibération du 8 octobre 2012, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de réaménager les 1,8 kms de l'avenue Charles de Gaulle. Le tronçon situé entre l'Allée des Genêts et le Chemin de la Gillerie a déjà été réaménagé en 2014.

La ville d'Olonne sur Mer poursuit cet aménagement sur la portion localisée entre le Chemin de la Gillerie et l'Allée des Aulnes. A ce titre, la rénovation du carrefour à feux existant est nécessaire.

Le montant la participation communale est évalué à 50 166€

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- ☐ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage, travaux de rénovation du carrefour AVENUE CHARLES DE GAULLE- RUE AMPERE – CHEMIN DE LA GILLERIE.



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne...

8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.8 Environnement

8.8.45 Convention d'occupation temporaire d'usage agricole portant sur le domaine public du Conservatoire du Littoral

Le Parc Naturel Pédagogique (PNP) est issu de la volonté municipale de faire découvrir les richesses naturelles, de transmettre l'histoire et la passion des marais d'Olonne tout en les gérant de façon à préserver la biodiversité, avec l'appui du Conservatoire du Littoral, de l'Agence de l'Eau et du Département.

Le Conservatoire travaille avec le GAEC la Salorge de la Vertonne dans l'objectif de gérer la végétation de la façon la moins impactante pour le site.

Le pâturage des moutons, avec une rotation entre différents secteurs, permet en effet de gérer la végétation de façon écologique, en limitant l'effarouchement des oiseaux et en participant à l'économie locale.

Le Conseil Municipal :

➤ à l'unanimité,

- approuve la convention entre la Ville, le Conservatoire du Littoral et le GAEC la Salorge de la Vertonne,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.8 Environnement

8.8.46 Convention relative à la transmission dématérialisée des rapports d'analyse des eaux de baignade

Chaque été, conformément à la réglementation en vigueur, la commune d'Olonne sur Mer effectue le suivi des eaux de baignade. Des rapports d'analyse sont effectués une fois par semaine et affichés sur les plages et en mairie.

Cependant, ces résultats parviennent en Mairie par courrier près d'une semaine après le prélèvement. Si un délai minimal de réalisation des tests en laboratoire est incompressible, leur transmission pourrait être bien plus rapide par voie dématérialisée, sous forme de courriel.

Il est proposé de valider la transmission par voie dématérialisée gratuite des résultats des rapports d'analyse.

Le Conseil Municipal :

➤ à l'unanimité,

- approuve la convention entre la Ville et le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.



8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.9 Culture

8.9.47 Convention entre les villes des Sables d'Olonne et d'Olonne sur Mer pour l'organisation d'un concert dans le cadre du 25ème anniversaire du Beach Band Sablais

Les Villes des Sables d'Olonne et d'Olonne sur Mer s'associent pour l'organisation d'un projet musical intitulé « BBS invite les frères Belmondo » programmé le samedi 6 octobre 2018 aux Atlantes, en ouverture de la saison culturelle 2018-2019.

Les deux communes partenaires apportent un soutien financier à ce projet à hauteur de 15 000€. La ville d'Olonne sur Mer, en sa qualité de régisseur de la billetterie culturelle, assurera la totalité des démarches administratives et financières.

Le Conseil Municipal :

- Moins 1 abstention (M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine)
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

DECISIONS :

- D2018-04 du 21 février 2018 : Occupation d'un logement – La Gare – Cts BODET
- D2018-05 du 1^{er} mars 2018 : Prestation de vérification incendie
- D2018-06 du 1^{er} mars 2018 : Convention de mise à disposition de la piste BMX – La pilnière
- D2018-07 du 20 mars 2018 : fourniture d'un tracteur avec reprise
- D2018-08 du 19 mars 2018 : Bail dérogatoire EID ATLANTIQUE

Olonne sur Mer, le 6 avril 2018.



Yannick MOREAU

Maire d'Olonne sur Mer